



## **TERMES DE RÉFÉRENCE**

### **MISSION D'ÉVALUATION FINALE DU PROGRAMME D'APPUI À LA MOBILITÉ DU BÉTAIL POUR UN MEILLEUR ACCES AUX RESSOURCES ET AUX MARCHÉS EN AFRIQUE DE L'OUEST (PAMOBARMA)**

***Composante 3 : Programme Régional de Dialogue et d'Investissement pour le  
Pastoralisme et la transhumance au Sahel et dans les pays côtiers de l'Afrique  
de l'Ouest (PREDIP) / FED/2018/399-556/Union Européenne***

***ET***

***Composante AFD/ CZZ 2437 01 D/ Agence Française de Développement***

#### **PROGRAMME CO- FINANCÉ PAR**

- L'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT,
- UNION EUROPEENNE,
- ACTING FOR LIFE

10 juillet 2022

## Table des matières

1. INFORMATIONS GENERALES .....	3
2. CONTEXTE GENERAL DU PROGRAMME .....	3
2.1 Objectifs du PAMOBARMA C3- PREDIP / composante AFD .....	3
2.2 Zones d'intervention et historique d'AFL dans les territoires.....	4
2.3 Situation de départ, actions prévues et mise en perspective du programme .....	6
2.4 Stratégies de mise en œuvre : partenariats et subvention aux tiers.....	8
2.5 Spécificités du PAMOBARMA .....	12
2.6 Faits saillants pendant la période de mise en œuvre du PAMOBARMA.....	13
3. OBJECTIFS ET MANDATS DE LA MISSION D'ÉVALUATION .....	15
3.1 Objectifs de la mission .....	15
3.2 Champs de l'évaluation .....	15
3.3 Méthodologie.....	18
3.4 Livrables attendus et échéancier.....	19
4. COMPOSITION DE L'EQUIPE ET ORGANISATION DE LA MISSION .....	20
5. CRITÈRES DE SÉLECTION DU PRESTATAIRE ET MODALITÉS CONTRACTUELLES .....	20

**Termes de référence de la mission d'évaluation finale du Programme d'Appui à la MOBilité du Bétail pour un meilleur Accès aux Ressources et aux MArchés en Afrique de l'Ouest (PAMOBARMA C3 PREDIP), Août 2018- Septembre 2022**

---

## 1. INFORMATIONS GENERALES

Demander : Acting For Life, Association loi 1901  
SIRET n° 335 232 831 00024  
40, avenue de l'Europe, 93350 Le Bourget Aéroport, France  
Tel : +33 1 49 34 83 13 / Fax : +33 1 49 34 83 10  
Mail : edie@acting-for-life.org

Responsable du dossier : Mme Emmanuelle Dié, Chargée de Programmes

Objet : Evaluation finale du Programme d'Appui à la MOBilité du Bétail pour un meilleur Accès aux Ressources et aux MArchés en Afrique de l'Ouest (PAMOBARMA).

## 2. CONTEXTE GENERAL DU PROGRAMME

*NB : Pour information, ce chapitre présente le contexte général du PAMOBARMA C3-PREDIP / comp AFD afin de permettre aux consultants d'avoir une idée précise du cadre de l'intervention. A noter que le mandat d'évaluation ne portera que sur une partie des territoires concernés par la mise en œuvre du programme.*

### 2.1 Objectifs du PAMOBARMA C3- PREDIP / composante AFD

Depuis août 2018, le consortium Acting For Life met en œuvre la composante 3 du Programme Régional de Dialogue et d'Investissement pour le Pastoralisme et la transhumance au Sahel et dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (PREDIP). Le PREDIP est conçu dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Indicatif Régional de l'Union Européenne en Afrique de l'Ouest 2014–2020, /Domaine prioritaire 3 : Résilience, sécurité alimentaire et nutritionnelle et ressources naturelles.

Cette composante dénommée Projet d'Appui à la MOBilité du Bétail pour un meilleur Accès aux Ressources et aux MArchés (PAMOBARMA) en Afrique de l'Ouest a une durée de 50 mois et un budget total de 12,6 millions d'euros, financé à hauteur de 85% (soit 10 millions d'Euros) par l'Union Européenne (UE) et cofinancé par l'Agence Française de Développement à hauteur de 1 860 000 euros.

Ce cofinancement s'applique à l'ensemble des zones du PAMOBARMA C3 PREDIP mais permet également de financer des activités dans des zones géographiques non couvertes par le PREDIP : sud Togo, sud Bénin et l'est de la Guinée.

Le PAMOBARMA a pour **objectif global de sécuriser la mobilité des troupeaux et leur accès aux ressources pastorales et aux marchés**. L'objectif spécifique est **d'assurer un développement cohérent et pérenne de la filière au niveau de chaque territoire transfrontalier**. Cet objectif spécifique sera rempli à travers l'atteinte de 3 grands résultats :

- **Résultat 1 : Les capacités des acteurs clefs de la filière au niveau transfrontalier sont renforcées.**

- **Résultat 2 : L'accès aux ressources, aux marchés transfrontaliers est amélioré et géré durablement.**
- **Résultat 3 : Un ancrage intercollectivité autour de la filière est développé et fonctionnel.**

Malgré les avancées obtenues pour soutenir une filière stratégique que cela soit au niveau de la sécurité alimentaire, de l'emploi, du développement économique des territoires pour l'ensemble de la sous-région, des difficultés subsistent pour atteindre un développement optimal et intégré de la filière agropastorale. Cela passe par une poursuite des investissements pour la production (pistes, aménagements pastoraux) et la commercialisation du bétail (quai d'embarquement, marchés à bétail) mais aussi par le renforcement des capacités des collectivités locales en outils d'aide à la décision avec l'appui et l'expertise des Organisations de la Société Civile Pastorale. Ce renforcement de capacités et de la collaboration entre Collectivités Locales (CL) et Organisations de la Société Civile Pastorale (OSCP) permet (i) la mise en place d'un véritable travail d'ingénierie sociale en amont des réalisations, (ii) un ciblage optimal des infrastructures à réaliser, (iii) et une gestion partagée et durable des infrastructures entre CL et OSCP.

En sécurisant la mobilité des troupeaux, leur accès aux aménagements agropastoraux et aux infrastructures marchandes notamment au niveau transfrontalier des 8 pays d'intervention et en assurant une collaboration forte entre les CL et les OSCP, le PAMOBARMA créera au final un cercle vertueux qui permettra d'inscrire durablement l'agropastoralisme dans le paysage socio-économique des territoires, d'augmenter la résilience des populations agropastorales et d'appuyer le développement socio-économique des territoires à partir des recettes fiscales tirées de cette filière.

Le PAMOBARMA C3 PREDIP / comp AFD intervient sur des **axes transfrontaliers stratégiques reliant le sud des pays sahéliens et le nord des pays côtiers.**

## **2.2 Zones d'intervention et historique d'AFL dans les territoires**

Le PREDIP couvre les zones transfrontalières partagées entre 3 pays sahéliens (Mali, Burkina Faso, Niger) et 5 pays côtiers (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin et Nigeria) de l'Afrique de l'Ouest pris en compte par le PRIDEDEC. Il s'agit des zones de départ des troupeaux transhumants jusqu'à leurs zones d'accueil dans les pays côtiers, sachant que ces notions de terroirs d'attache et de zones d'accueil sont flexibles et évolutives actuellement. Les zones de concentration porteront sur les couloirs prioritaires identifiés par les parties prenantes au sein des 6 grands axes/couloirs ci-après :

- Axe Mali (région de Sikasso) – Nord Côte d'Ivoire (districts du Denguélé et des Savanes)
- Axe Burkina Faso (région des Hauts Bassins) – Nord Côte d'Ivoire (districts des Savanes et du Zanzan)
- Axe Burkina Faso (Centre-Sud) – Nord Ghana (Upper West et Upper East)
- Axe Niger (région de Tillabéri) – Est Burkina Faso (région de l'Est) – Bénin (départements de l'Atacora et de la Donga) – Togo (régions des Savanes et de Kara)
- Axe Niger (région de Maradi) – Nigeria (région de Katsina)
- Axe Nigeria – Bénin.

Le PAMOBARMA C3 PREDIP / comp AFD couvre un territoire transfrontalier reliant le sud-Mali, l'est et l'ouest du Burkina Faso, l'ouest et le sud du Niger, le nord-est du Nigéria, le nord du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo et l'est de la Guinée.

La couverture géographique retenue pour le PAMOBARMA C3 PREDIP / comp AFD constitue une pièce stratégique encore manquante à une intervention de plus grande envergure construite à partir d'un ensemble de cofinancements. En effet, à travers les apports de l'Union Européenne et de l'AFD, un ensemble d'actions ont été menées par AFL et ses partenaires dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. Toutefois, l'articulation entre le Sahel et les pays côtiers en matière de développement de

l'élevage et des filières reste essentielle à renforcer pour appuyer la mobilité transfrontalière, en particulier avec le nord du Togo, du Bénin, du Ghana et de la Côte d'Ivoire.

En effet, dans le prolongement d'interventions antérieures s'intéressant à l'élevage et à la gestion des ressources pastorales, les cinq dernières années ont vu un déploiement important des interventions d'AFL en Afrique de l'Ouest qui s'est appuyé sur un partenariat accru avec un vaste éventail d'acteurs : ONG locales, collectivités décentralisées, organisations de producteurs, opérateurs privés, institutions de la société civile.

Grâce à des cofinancements de l'UE, de l'AFD, du DFID et du Groupe Air France, AFL a travaillé ainsi depuis 2009 avec une vingtaine de partenaires locaux dans onze pays de la sous-région sur une gestion inclusive et équitable des ressources pastorales et sur la mobilité transfrontalière du bétail pour la production et la mise en marché. Le montage des opérations a exigé de relever de nombreux défis, afin d'assurer en tout temps une cohérence géographique dans les territoires transfrontaliers ciblés tout en insérant diverses sources de financement à une échelle multi-pays. La construction qui s'en dégage a finalement permis d'étendre progressivement la couverture des interventions :

- Le Projet d'Appui à la Productivité de l'Elevage-**PAPE** (Mali, Burkina Faso, nord-Bénin, 2010-2011, UE, 3,8 millions Euros). Le projet visait à contribuer au développement économique des systèmes agropastoraux et à l'amélioration des conditions de vie des agropasteurs au Mali, au Burkina Faso et au Nord Bénin à travers l'augmentation de la productivité animale (intrants zootechniques), la sécurisation et l'aménagement des pistes pour la commercialisation du bétail, l'équipement de marchés et la facilitation de débats informés sur le commerce du bétail en Afrique de l'Ouest ;
- Le Programme Régional d'Appui à la Productivité de l'Elevage-**PRAPE** (2012-2015, AFD-UE, 2,9 millions Euros) a ensuite permis d'étendre la couverture au Sénégal oriental et au nord du Togo ;
- Le Projet d'Appui à la Biodiversité des Ecosystèmes et de la Biodiversité grâce à l'Agropastoralisme-**PAPEBA**) dans 4 régions du Togo (2014-2016, UE-AFD, 935 000 Euros) a permis de poursuivre l'extension des activités dans 4 régions du Togo ;
- Projet de Renforcement de la Résilience de l'Economie Familiale grâce à la productivité de l'élevage dans le sud et l'est de la Mauritanie-**PRREF** (2014-2017, UE, 1.67 million Euros, Guidimaka, Assaba, Hodh El Gharbi, Hodh EL Chargui) ;
- Le Projet d'Appui à la Filière Bétail dans l'Est du Tchad-**PAFBET** (2014-2016, UE, 631 000 Euros, Ouaddaï, Wadi Fira et Sila) ;
- le **BRACED-AFL** : Projet de Renforcement de la Résilience au Sahel à travers la Mobilité du Bétail – Mauritanie, Sénégal, Mali, Burkina Faso et Niger (Building Resilience with Livestock Mobility - Sahel, DFID, 2014-2019, 12 635 000 d'euros) qui s'inscrit dans le programme global Building Resilience and Adaptation Climates Extremes and Disasters (BRACED) du Royaume-Uni) pour les régions d'intervention dans les pays Sahéliens (Mali, Burkina-Faso et Niger) ;
- le **Projet de Réalisation de l'Infrastructure MArchande de CInkassé et des Pistes d'Approvisionnement** en amont et en aval en régions Savanes et Kara au Togo-UE-304 000 Euros- 2016-2017 pour les régions d'intervention au Togo ;
- le Programme d'Appui à la Résilience des Systèmes Agropastoraux en Afrique de l'Ouest : Burkina Faso Est et Ouest, Sud Niger, Nord de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo et du Bénin (**PARSAO-AFD** 4 200 000 Euros-2015-2018) ;

Le projet s'inspire des dispositifs mis en place dans le cadre de ces programmes et viendra les consolider que cela soit à travers la réalisation d'aménagements agropastoraux et/ou commerciaux et les dispositifs de contractualisation OSC/CL. Le PAMOBARMA C3 PREDIP / comp AFD travaille en

synergie avec les autres initiatives à l'échelle sous régionale telles que les programmes PRAPS/PEPISAO.

### 2.3 Situation de départ, actions prévues et mise en perspective du programme

Dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques auquel s'ajoute une crise sécuritaire complexe qui se propage à travers l'Afrique de l'Ouest, le pastoralisme et l'agro-pastoralisme représentent un lien indéfectible entre les pays sahéliens et les pays côtiers. Ces systèmes d'élevage constituent un symbole de l'intégration régionale et une source de revenus pour plus de 80 millions de personnes en Afrique de l'Ouest. La filière bétail est, à plus d'un titre, un secteur stratégique pour les pays ouest-africains. Elle constitue l'un des principaux fondements des systèmes de vie en milieu rural, y compris les plus intensifs, tels que les zones cotonnières du sud-ouest du Burkina Faso, du nord de la Côte d'Ivoire ou encore le nord-ouest du Togo et le nord du Bénin. Avec un cheptel évalué globalement à 60 millions de bovins et 160 millions de petits ruminants, les productions animales représentent jusqu'à 65% de l'approvisionnement en viande bovine à l'échelle de toute l'Afrique de l'Ouest. Au-delà de la viande, du lait, des cuirs et des peaux, le poids économique du secteur intègre des valeurs économiques et sociales indirectes, telles que la contribution à la production agricole (fumure des champs, traction attelée), la sécurité alimentaire et l'épargne des ménages. La contribution de l'élevage au secteur agricole mais aussi à l'emploi en milieu rural et urbain est fondamentale. La clé de voûte de ces systèmes pastoraux et agropastoraux est la mobilité du bétail en Afrique de l'Ouest.

**En dépit d'une reconnaissance récente de l'importance du pastoralisme pour des raisons à la fois économique et géostratégique, c'est son fondement même, la mobilité qui est confrontée à des difficultés majeures. Le système de production pastoral est trop souvent considéré comme archaïque fruit d'un héritage culturel dépassé ce qui se traduit, par des injonctions à des formes de modernité inadaptées. De plus, au cours des 20 dernières années, la baisse de la fertilité des terres, la pression démographique, le développement des cultures commerciales se sont traduits par l'extension des zones cultivées au détriment des ressources pastorales provoquant ainsi la réduction des pâturages et le blocage de nombreux couloirs de passage.**

L'avenir des systèmes agropastoraux fait face à des enjeux majeurs. Ainsi, au niveau mondial la réorganisation du commerce international en faveur d'une libéralisation des échanges et d'une refonte des partenariats économiques avec les pays du nord accroissent les importations de viande bovine en provenance notamment de pays tels que le Brésil. Cela impose aux filières locales de maintenir leur part de marchés et de gagner en compétitivité. L'augmentation de l'offre doit repousser les limites actuelles de l'intensification afin de produire plus d'animaux. Pour se faire, il convient d'agir à la fois sur la maîtrise des enjeux entourant la filière, sur les investissements et sur les dispositifs favorisant une gouvernance inclusive et pérenne.

Face aux enjeux posés, la situation de départ repose sur les éléments suivants :

- **La mobilité pastorale** constitue la clef de voûte des systèmes agropastoraux et façonne les contours de territoires, souvent transfrontaliers. À l'échelle macro-économique, cette stratégie conditionne la fonctionnalité du secteur de l'élevage et détermine ses contributions à l'économie nationale et sous régionale. Le fait de pouvoir se déplacer avec le bétail est considéré à l'heure actuelle comme l'un des principaux fondements de la résilience de ces systèmes de vie.
- Le principe de travailler sur une **logique de territoire** est fondamental. Au sein de ces territoires, les approches multi-acteurs fondées sur une approche à la base et centrées sur la gestion concertée des ressources sont déterminantes pour le succès des opérations. Le défi à relever est de fournir des appuis appropriés pour que ces acteurs jouent pleinement leur rôle, pour qu'ils travaillent de façon concertée ensemble et qu'ils prennent des décisions éclairées sur la base d'un dialogue informé.

- La **société civile** est essentielle pour influencer les politiques de développement, du niveau local jusqu'à l'échelle sous régionale. Le développement de l'élevage s'inscrit, en effet, dans une dynamique ouest-africaine fondée sur une articulation nécessaire entre les pays sahéliens et la Côte, particulièrement pour des filières clefs, telle que celle du bétail et de la viande. Or, les efforts de la CEDEAO pour promouvoir l'intégration régionale et faciliter les mouvements transfrontaliers du cheptel entre les pays membres font face à de nombreuses limites politiques, socio-économiques, législatives et aussi sécuritaire plus récemment.
- Seule une **approche globale des systèmes de production** et de leur insertion dans la mise en marché, évitant les tentations de l'approche sectorielle et obligeant à aborder les systèmes de vie dans leur ensemble permet de déboucher sur des actions cohérentes et d'obtenir des impacts durables.
- **L'ancrage dans la décentralisation** est une nécessité incontournable, mais qui exige d'innover dans des formules de partenariats techniques et financiers durables entre les collectivités décentralisées et les organisations professionnelles.
- Le poids croissant des **changements climatiques** a amené à clarifier considérablement le rôle du bétail et à confirmer l'importance de l'élevage mobile pour la mitigation et l'adaptation à ces changements. Si l'alimentation du cheptel en Afrique de l'Ouest, qui reste basée sur des fourrages grossiers, tend à augmenter les émissions de méthane, le recours à des aliments industriels ou à des fourrages cultivés en intensif reste limité et diminue d'autant l'impact des productions pastorales sahéliennes sur le climat. Par ailleurs, les systèmes d'élevage basés sur la mobilité du cheptel tendant à augmenter la productivité des parcours et à préserver leur maintien.
- L'approche basée sur le **renforcement de la résilience des systèmes** oblige à innover. Les systèmes d'information accessibles aux éleveurs mobiles restent encore partiels (alerte précoce). La pratique de la transhumance reste handicapée par un déficit d'informations et les nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication sont sous-utilisées.
- La **place des femmes agropastorales** dans la gestion des troupeaux, la production, la transformation des produits et la gestion des ressources pastorales est centrale. Pourtant les problèmes spécifiques des femmes et des filles dans les systèmes de vie mobile restent trop rarement pris en compte, en particulier lorsqu'il s'agit de réduire leur exposition aux conflits et de leur donner une voix dans les débats publics ou de fournir des services adaptés à leurs besoins.

Pour répondre à ces enjeux, le projet interviendra sur 50 mois. Les 18 premiers mois seront principalement consacrés aux renforcements de capacités des OSC de la filière et des Collectivités Locales à travers notamment la tenue de débats informés, les formations au SIG complémentaires à la composante 1 et à la mise en place d'outils d'aide à la décision. Une meilleure compréhension des enjeux de la filière, une représentation spatiale de ces enjeux au niveau des territoires d'intervention, grâce notamment à la cartographie, et la mise à disposition de données (quantification des activités marchandes) permettront de disposer d'éléments fiables afin d'assurer un développement inclusif et pérenne de la filière. Ces outils permettront d'actualiser ou d'élaborer des schémas d'aménagements transfrontaliers au niveau des différents territoires d'intervention.

Suite à ce renforcement, il sera possible, durant les 18 mois suivants de positionner au mieux et de construire les investissements permettant d'accroître la production et la commercialisation des produits animaux. Parallèlement, l'expertise des OSC au niveau des régions d'intervention sera renforcée et permettra d'assurer la pérennité du développement de la filière à travers la priorisation de futures interventions. Dans ce même laps de temps, le dispositif de suivi/supervision de la filière sera élaboré et validé par l'ensemble des parties prenantes (OSC, CL). Les données au niveau de chaque territoire seront consolidées et permettront d'améliorer les systèmes de suivi et d'alerte. Cela induit également d'évaluer sur un territoire donné, les coûts de suivi afin d'assurer la pérennisation des investissements et les recettes dégagées par cette filière. Les coûts concernent principalement le suivi

des aménagements agropastoraux (pistes, points d'eau, aires de pâture et de repos) quant aux recettes, qui proviennent des aménagements marchands, elles doivent permettre de couvrir ce suivi.

Les derniers 14 mois du projet serviront à affiner et terminer les derniers réglages pour la mise en place des organes de gestion et d'ancrage institutionnel des ouvrages permettant d'assurer leur pérennité. Ce dispositif technique et budgétaire, pour qu'il fasse sens, doit être porté par une intercollectivité. Quant à sa gouvernance, elle peut relever d'une contractualisation entre cette intercollectivité et une personne morale de droit privé (OSC, ...) investie d'une mission de service public en charge notamment de ce suivi.

Dans un contexte plus large, la mise en œuvre du programme aura des interactions avec un ensemble d'autres interventions dont il tirera pleinement parti (synergies, apprentissage et partage des leçons) : le PEPISAO (AFD), le PRAPS de la Banque Mondiale...

Le PAMOBARMA C3 PREDIP / comp AFD sera également influencé par d'autres facteurs externes : politiques de la CEDEAO sur la mobilité transfrontalière du bétail, l'intégration sous régionale, le secteur de l'élevage et les filières animales, réformes en cours sur les questions foncières dans certains pays, la décentralisation, et la gestion de la transhumance...

## **2.4 Stratégies de mise en œuvre : partenariats et subvention aux tiers**

### **2.4.1 Partenariats**

La mise en œuvre du PAMOBARMA C3 PREDIP et comp AFD s'appuie sur un montage partenarial mûrement réfléchi, qui valorise les relations anciennes entretenues par Acting for Life avec plusieurs organisations, notamment à l'occasion de la mise en œuvre du PARSAO et du BRACED.

En permettant d'élargir le territoire transfrontalier touché, le PAMOBARMA C3 PREDIP/ comp AFD amène AFL à :

- S'investir dans trois nouvelles zones transfrontalières : le nord-ouest du Nigéria, la zone de Maradi au Niger et la région de Kankan en Guinée.
- Étendre la zone d'intervention en Côte d'Ivoire à l'ensemble des 6 régions nord du pays (dans le PARSAO la zone d'intervention était limitée à la région du Tchologo).

Une note d'analyse réalisée en 2018 par NCG1 sur la situation pastorale au Nigéria a montré la spécificité du contexte d'intervention de ce pays et de la situation agropastorale, amenant à adapter la stratégie de partenariat. Le choix du partenaire (APESS Nigéria) s'est appuyé sur une analyse détaillée du contexte institutionnel et politique de la zone et sur une analyse des organisations impliquées au nord du pays dans les problématiques de la prévention des conflits, la gestion des ressources naturelles, les changements climatiques et l'insertion des éleveurs dans la société civile.

Dans le cas de la région de Maradi au Niger, les précédentes interventions dans le cadre du BRACED, nous avaient permis d'identifier deux partenaires au Niger (GAJEL et AREN). La zone d'intervention sur l'axe Niger / Nigéria retenue dans le cadre du PREDIP est une zone où l'AREN était déjà présente dans le cadre d'autres actions, c'est donc dans une logique de pérennisation du partenariat et de complémentarité que le partenaire d'intervention retenu dans cette zone est l'AREN.

En Côte d'Ivoire, l'ancrage partenarial était établi de façon graduelle. C'est à travers une mission conjointe AFL et du partenaire dans le cadre du PARSAO (OPEF) en RCI que l'identification des organisations d'éleveurs dans les régions du Bounkani, du Folon et du Kabadougou a été faite. Ainsi deux nouveaux partenariats ont été conclus avec AJELAMO et AEBRB pour mettre en œuvre les activités sur ces nouveaux territoires.

La Guinée, est une zone d'accueil importante des troupeaux venant du Mali et de la Côte d'Ivoire. Suite à une mission d'identification transfrontalière, l'importance des enjeux autour de l'accueil des

---

<sup>1</sup> Note sur la situation pastorale au Nigéria, Brigitte Thébaud, Nordic Consulting Group / AFL, mai 2018.



animaux dans cette zone de repli stratégique est clairement ressortie. Un partenariat avec la Fédération Régional des Eleveurs de la Filière Bétail Viande de KanKan (FREFBVK) a été retenu pour la mise en œuvre des activités dans cette région.

En fin d'analyse, le montage partenarial pour la mise en œuvre du PAOBARMA C3 PREDIP se résume ainsi :

**Tableau 1 : Présentation des partenaires et historique des relations avec Acting for Life**

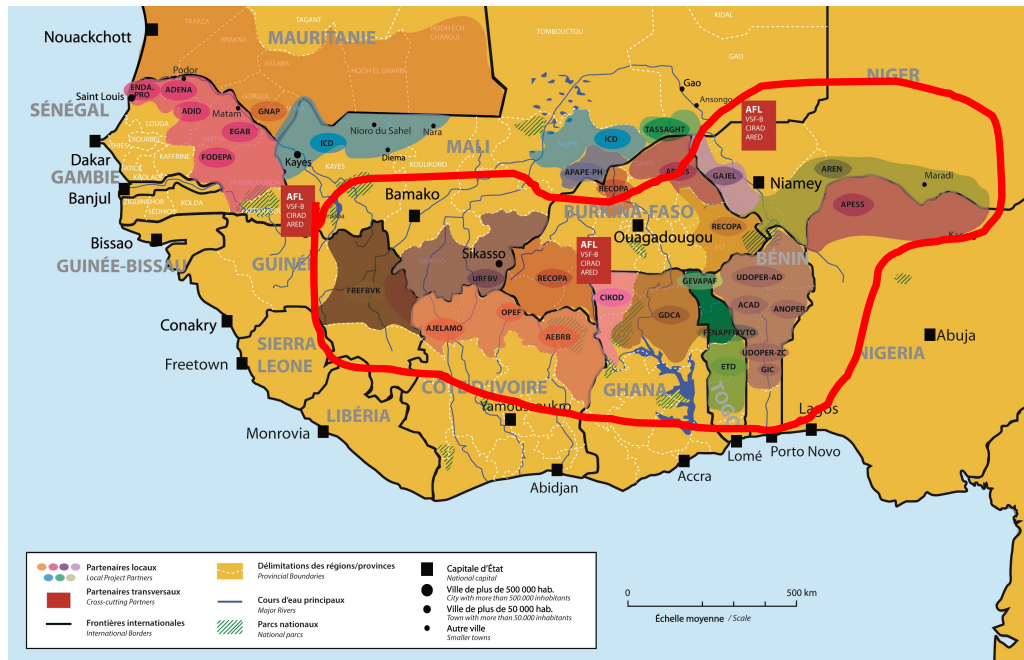
Partenaires	Zones d'intervention	Niveaux implication	Historique des relations avec AFL
<b>BURKINA FASO</b>			
REseau de COmmunication sur le PASToralisme (RECOPA)	Régions de l'Est, Hauts-Bassins, Cascades et Sud-Ouest.	Objectif Spécifique et résultats 1, 2 et 3 au complet	Un des plus anciens partenariats d'AFL. Le RECOPA a été un partenaire clef dans la mise en œuvre du PAPE, PRAPE, BRACED et PARSAO.
<b>GUINÉE</b>			
Fédération Régional des Eleveurs de la Filière Bétail Viande de KanKan (FREFBVK)	Haute Guinée, Guinée Forestière	Objectif Spécifique et résultats 1, 2 et 3 (en partie)	Nouveau partenariat.
<b>MALI</b>			
Union Régionale de la Fédération Bétail Viande (URFBV)	Région de Sikasso	Objectif Spécifique et résultats 1, 2 et 3 au complet	Un des plus anciens partenariats d'AFL. L'URFBV a été un partenaire clef dans la mise en œuvre du PAPE et BRACED.
<b>CÔTE D'IVOIRE (NORD)</b>			
Organisation Professionnelle des Eleveurs de Ferkessédougou (OPEF)	Régions du Tchologo, Poro et Bagoue	Objectif Spécifique et résultats 1, 2 et 3 au complet	Partenariat développé dans le cadre du PARSAO depuis juillet 2016.
AJELAMO	Régions du Kabadougou et du Folon	Objectif Spécifique et résultats 1, 2 et 3 au complet	Nouveau partenariat.
AEBRB	Région de Bounkani	Objectif Spécifique et résultats 1, 2 et 3 au complet	Nouveau partenariat.
<b>NIGER</b>			
Groupement d'Action culturelle et de développement des Jeunes Eleveurs (GAJEL)	Sud-Tillabéri (ouest du Niger)	Objectif Spécifique et résultats 1, 2 et 3 au complet	Partenariat développé depuis 2015 dans le cadre du BRACED.
Association pour la Redynamisation de l'Élevage au Niger (AREN)	Maradi (Est Niger)	Objectif Spécifique et résultats 1, 2 et 3 au complet	Partenariat développé depuis 2015 dans le cadre du BRACED.
<b>BÉNIN</b>			

Acting For Life

EPCI Pendjari	Communes de Matéri, Coby et Tanguéta	Objectifs Spécifiques 1, 2 et 3 au complet	Collaboration avec AFL depuis 2015 dans le cadre du PARSAO
Association des Communes de l'Atakora et de la Donga (ACAD)	Départements de l'Atacora- Donga	Objectifs Spécifiques 1, 2 et 3 au complet	Collaboration avec AFL depuis 2015 dans le cadre du PARSAO
Groupement Intercommunal des Collines (GIC)	Départements des Collines	Objectifs Spécifiques 1, 2 et 3 au complet	Collaboration avec AFL depuis 2015 dans le cadre du PARSAO
Association Nationale des Organisations Professionnelles d'Eleveurs de Ruminants (ANOPER)	Départements de l'Atacora- Donga et des Collines	Objectif Spécifique et résultats 1, 2 et 3 au complet	Collaboration ancienne avec AFL- PAPE (à partir de 2009).
<b>GHANA</b>			
CIKOD (partenaire)	Haute Région Occidentale et Orientale, Nord	Objectif Spécifique et résultats 1, 2 et 3 au complet	Collaboration à l'occasion de la mission de faisabilité du PARSAO au Ghana (septembre 2014)
GDCA (partenaire)		Objectif Spécifique et résultats 1, 2 et 3 au complet	
<b>NIGERIA</b>			
Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane (APESS)	Toutes les zones	Objectif Spécifique et résultats 1, 2 et 3 au complet	Collaboration en cours de développement depuis début PAMOBARMA
<b>TOGO</b>			
Gestion de l'Environnement et Valorisation des Produits AgroPAstoraux et Forestiers (GEVAPAF)	Régions des Savanes et Kara	Objectif Spécifique et résultats 1, 2 et 3 au complet	Collaboration développée avec le PRAPE, puis renforcée par le PAPEBA depuis février 2014 (anciennement ONG RAFIA)
FÉdération NATIONALE des Producteurs de Filière Bétail-Viande du Togo (FENAPFIBVTO)	Régions Savanes, Kara, Plateaux et Région Centrale	Objectif Spécifique et résultats 1, 2 et 3 au complet	Collaboration développée avec le PAPEBA depuis février 2014.
Economie Territoires et Développement (ETD)	Régions Centrale, Plateaux	Objectif Spécifique et résultats 1, 2 et 3 au complet	Collaboration développée avec le PAPEBA depuis février 2014
<b>POUR TOUS LES PAYS</b>			
Vétérinaires Sans frontières (VSF-B)	Toutes les zones	OS et résultat 2 : Mise en place de postes vétérinaires transfrontaliers	Collaboration développée depuis le PRAPE.

La carte présentée ci-dessous positionne les différents partenaires du programme sur le territoire transfrontalier couvert.

**Carte 2 : Montage partenarial du PAMOBARMA C3 PREDIP / comp AFD**



#### 2.4.2 Subventions aux tiers

Dans le cadre du financement du PREDIP, l'UE a prévu un mécanisme de subvention aux tiers permettant sur la base d'une procédure de sélection prédéfinie en amont de faire bénéficier d'une contribution financière d'autres acteurs en dehors des partenaires au projet. Dans le cadre du PAMOBARMA C3 PREDIP, cet outil de financement a été mobilisé pour appuyer des inter-collectivités dans les zones où elles étaient déjà constituées et mobilisées sur les questions agropastorales. Ainsi depuis le début du projet, ce sont 8 subventions aux tiers qui ont été attribuées, suite à un processus de sélection, pour les inter-collectivités suivantes :

- CIEDELS, région des Savanes, Togo
- AIDAAP, région des Plateaux, Togo
- GIC, département des collines, Bénin
- EPCI Pendjari, département de l'Atacora Donga, Bénin
- ECOPAC-RTI, région de Tillabéri, Niger
- ACCK, région de Maradi, Niger
- Syndicat intercommunal Férékéné, région de Sikasso, Mali
- Syndicat intercommunal de Ganadougou, région de Sikasso, Mali
- EIPC, région des cascades, Burkina Faso.

Un processus de mise en place d'inter-collectivités est prévu d'être initié au Ghana (étude déjà réalisée) et en Côte d'Ivoire (étude déjà réalisée).

A travers les subventions aux tiers, les inter-collectivités sont appuyées dans la mise en place de dynamiques locales de concertation et de gestion des questions agropastorales à l'échelle de leur

territoire. Ce dispositif appuie, en complément des ressources mobilisées à travers les recettes sur les aménagements marchands de la filière, le fonctionnement des inter-collectivités.

Le Cofinancement de l'AFD permet également d'appuyer de façon complémentaire au dispositif de soutien à des tiers, certaines intercollectivités en tant que partenaires directs de mise en œuvre du projet. C'est notamment le cas au Bénin (GIC/ ACAD/ EPCI Pendjari).

## 2.5 Spécificités du PAMOBARMA

**Un renforcement des capacités situé à de multiples niveaux :** L'Action a comme principe de base le renforcement de capacités des OSC, OP et CL. Ce renforcement se situe à plusieurs niveaux. Tout d'abord, et comme cela a été le cas lors des projets antérieurs, les débats informés porteront un principe de renforcement des capacités des partenaires et des groupes cibles au dialogue et à la discussion argumentée. Souvent abordé de façon réductrice, ce concept constituera une réalité concrète remplissant plusieurs exigences méthodologiques. A titre d'exemple, à travers les débats, il s'agira moins d'apporter un enseignement de l'extérieur que d'inciter les participants à exploiter leurs propres connaissances du secteur et de la filière (principe d'auto-découverte). Dans les ateliers, les participants viendront d'horizons divers. Cette diversité d'acteurs constituera un stimulant aux discussions et, surtout, évite l'écueil d'une approche sectorielle et renforce la construction d'une vision partagée des problématiques touchées et des enjeux posés. Ensuite, les formations au SIG pour le personnel technique des OP et des collectivités permettront l'élaboration de cartes qui faciliteront d'autant l'aménagement du territoire. Bien loin de se limiter à la seule filière agropastorale, les ST seront à même de cartographier l'ensemble des enjeux économiques de leur territoire. Enfin, le renforcement de capacités des OP en analyse permettra de les positionner en tant que structure d'expertise lors d'ateliers décisionnels au niveau des politiques nationales ou sous-régional. Ils allieront ainsi leur connaissance micro de la filière à une capacité d'analyse au niveau méso.

**Un projet de territoire se reflétant dans un va-et-vient constant entre plusieurs échelles de travail :** L'Action est construite pour assurer des allers-retours tout au long de la mise en œuvre du projet entre le niveau macro méso et micro. C'est la mise en œuvre de ces allers-retours à travers les activités qui permet de s'assurer d'un impact optimal de l'Action. A titre d'exemple, les débats informés sur le commerce du bétail analysent le fonctionnement de la filière du niveau micro (production, acteurs de la filière, marge bénéficiaire...) aux enjeux internationaux (ouverture des marchés mondiaux, concurrence de la viande extra-africaine sur les marchés terminaux...). De même, les formations en SIG permettront l'établissement de cartographie à un niveau méso qui sera repris pour l'élaboration d'une cartographie au niveau national.

**Une approche inclusive visant à un développement pérenne des territoires :** L'Action suivra une démarche inclusive associant étroitement les OSC ayant une expertise et les collectivités locales. En positionnant des renforcements de capacités sur les ST des CL, il s'agit bien de centraliser les outils d'aide à la décision. Un développement pérenne et cohérent des territoires ne pourra se faire que si le ST des CL dispose des compétences leur permettant la mise en place de stratégie optimale pour le développement des territoires au-delà de l'approche sectorielle. L'expérience tirée de l'Action permettra d'entrevoir des démarches similaires sur d'autres filières telles que la filière coton.

**Un renforcement du dialogue et de la collaboration entre OSC et CL sur la base d'éléments concrets :** L'Action mettra en place un véritable renforcement de la collaboration OSC/CL à travers (i) un partage strict des rôles à savoir les OSC en charge du suivi et de l'analyse et les CL bénéficiaires de la synthèse des informations, (ii) une contractualisation entre OSC et CL sur cette base. L'intérêt de cette approche est de reposer sur une véritable communauté d'intérêt. Par leur suivi et leur expertise, les OSC limiteront les conflits sur les pistes à bétail et faciliteront ainsi l'approvisionnement des marchés. En se positionnant à un niveau méso ils pourront également expliquer aux CL les raisons de la variation de la fréquentation des marchés et donc des recettes fiscales. C'est à travers ces résultats que les collectivités s'engageront aisément dans des démarches facilitant une contractualisation. Sur

cette base, il sera possible également d'entrevoir d'autres contractualisations avec des OSC sur d'autres filières.

**La construction d'un dispositif d'inter-collectivités à l'endroit :** La mise en place de structures intercommunales est souvent encouragée par les programmes d'aide au développement. Cependant, ces dispositifs sont souvent posés à priori avec parfois une absence de définition claire des mandats justifiant cette collaboration. Dans le cadre de l'Action, cette volonté de la mise en place d'une inter-collectivité se justifie à posteriori, à la suite de l'analyse de la dynamique de la filière et des données disponibles. Les pistes à bétail sont indispensables pour assurer l'approvisionnement des marchés à bétail. Le coût de suivi et d'entretien au kilomètre est connu. Cependant, ces pistes ne peuvent être en tant que telles taxées sous peine de les rendre inopérantes. La couverture de ces coûts doit être prélevée sur les infrastructures marchandes dont les recettes sont connues grâce aux outils statistiques. Le processus d'inter-collectivités reposera donc sur le fait d'obtenir un accord de cofinancement du suivi et de la supervision de la piste à proportion des recettes dégagées sur les infrastructures marchandes. La même logique pourra être appliquée dans le cadre d'inter-collectivités transfrontalières.

**La consolidation d'expérimentations novatrices :** Les projets agropastoraux d'envergure sous régionaux mis en œuvre par AFL depuis 2010 ont permis la mise en place progressive de dispositifs uniques sur la filière et ce à l'échelle sous régionale. Ainsi, la mise en place de cartes de membres pour les éleveurs avec un numéro de téléphone du siège de la FENAPFIBVTO (Togo) mais aussi de l'animateur de région est une première à l'échelle sous-régionale. De même si les activités de sécurisation de couloirs de passage pour le bétail sont assez classiques dans des projets abordant la question agropastorale, la mise en place de comités de gestion au niveau local, les calculs de coûts d'entretien et de supervision de ces pistes et le processus visant à faire supporter ces coûts par les infrastructures marchandes bénéficiant de ces corridors sont novateurs et doivent être à ce titre affinés et consolidés.

**Une synergie forte avec les initiatives gouvernementales :** L'ensemble des projets coordonné par AFL travaille en étroite synergie avec les politiques nationales. Les échanges sont constants et réguliers et permettent ainsi d'assurer une complémentarité entre les différentes initiatives. Dans le cadre précis de l'Action des réunions régulières entre le consortium et les services techniques au niveau nationale.

## 2.6 Faits saillants pendant la période de mise en œuvre du PAMOBARMA

### 2.6.1 Contexte de mise en œuvre complexe avec la crise sanitaire COVID 19

Depuis la fin décembre 2019, la crise du COVID 19, a éclaté à travers le monde. Ce nouveau paramètre influence négativement l'ensemble des filières de production y compris la filière agropastorale ouest africaine. Ainsi dans de nombreux pays, pour une partie significative de l'année 2020, les frontières terrestres ont été fermées y compris pour les troupeaux (Burkina Faso, Bénin, ...) et dans les zones où la mobilité était encore possible le fonctionnement des marchés a été perturbé voir interrompu (fermeture des marchés à bétail au Burkina, limitation des horaires d'ouverture des marchés au Togo, ...). Ce sont tous les acteurs de la filière qui se sont trouvés directement impactés avec des conséquences dramatiques en termes de sécurité alimentaire et de survie à court terme.

Au cours de l'année 2021 et 2022, l'épidémie ne s'est pas étendue en Afrique de l'Ouest pendant cette période. Les mesures de restriction prises dans les différents pays de mise en œuvre du projet ont en partie été allégées (levée des restrictions de rassemblement/ réunions, déplacements, ...) et viennent d'être entièrement levées. Parmi les restrictions les plus contraignantes pour les populations et pour la mise en œuvre du projet, la fermeture des frontières terrestres pour certains pays est celle qui a eu le plus d'impacts à différents niveaux. Ainsi par exemple, le Togo n'a pas ouvert ses frontières en janvier cette année pour la campagne de transhumance. Les frontières sont ainsi également restées fermées au Bénin, comme l'année précédente, ainsi qu'au Nigéria. Le contexte sanitaire et sécuritaire justifiant ces choix de la part des Etats. Ces restrictions de déplacements officiels des animaux entre pays,

phénomène de repli déjà amorcé l'année précédente par certains pays (ex au Bénin), a notamment comme conséquences pour le filière agropastorale : une augmentation du prix de la viande sur les marchés de la sous-région (le prix du kg de viande rouge a augmenté de 500 cfa au Togo par exemple), une concentration d'animaux dans certaines zones transfrontalières (sud Burkina Faso, sud Niger, sud Mali,...) avec des pressions accrues sur les ressources, le passage des frontières de façon clandestine des troupeaux avec une augmentation des coûts de transhumance liés aux taxes illicites et rançonnement et une augmentation des risques de conflits, ...

### **2.6.2 Dégradation du contexte sécuritaire dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest**

Au Burkina Faso et au Niger avec la multiplication des attaques, mais aussi au nord RCI avec l'attaque de Kafolo et au Nord Togo avec l'attaque de Kondjouaré, la situation sécuritaire s'est fortement dégradée dans la sous-région et plus récemment dans le nord des pays côtiers. Sur la situation au nord RCI, dans la région du Tchologo, la pression sur les ressources pastorales est forte. De nombreux animaux sont présents dont certains viennent de zones éloignées, tel que le Niger. Ce phénomène semble assez inhabituel et pourrait être lié à un certain nombre d'évènements dans la sous-région : conséquences de la fermeture partielle des frontières du Bénin aux transhumants nigériens (interdiction levée depuis) et burkinabés (interdiction toujours en vigueur), mais aussi du déplacement important du cheptel malien vers la zone de Sikasso frontalière avec la RCI du fait de l'insécurité des zones septentrionales. La dégradation du contexte sécuritaire dans la zone frontalière du nord de la RCI, en particulier avec le sud du Burkina Faso, avec l'arrivée de réfugiés à Téhini, les attaques, les enlèvements ainsi que l'apparition de discours de stigmatisation des peuls, constituent un ensemble de signaux défavorables sur l'évolution de la situation dans cette zone.

Au Nigeria dans les zones d'intervention il y a eu plusieurs cas d'insécurité. Depuis le début de l'année il y a eu des forts mouvements de personnes qui ont traversé la frontière entre l'Etat de Katsina et la région de Maradi au Niger pour se réfugier. Dans l'Etat de Sokoto, la prise en otage d'un américain sur la frontière avec le Niger et surtout l'augmentation des instances de banditisme et violence dans la zone du projet a fait qu'une escorte armée pour tout déplacement sur le terrain dans la zone est nécessaire. L'enlèvement des lycéens dans l'Etat du Katsina, revendiqué par Boko Haram n'a fait que confirmé cette dégradation du contexte sécuritaire. Il faut surtout souligner une présence croissante de l'ISWA dans les Etats du nord et nord-ouest.

L'attaque de Koundjouaré au Nord Togo en mai 2022, est la première attaque menée et ayant aboutie sur le territoire togolais et ce malgré le renforcement du contrôle de la zone septentrionale du pays. L'arrivée de personnes déplacées à Dapaong, venant du Burkina Faso, confirme une nette dégradation du contexte sécuritaire dans la région de l'Est du Burkina Faso où les attaques se déroulent jusqu'au porte de Fada N'gourma.

Les partenaires sur le terrain observent par ailleurs une augmentation significative des enlèvements contre rançons d'éleveurs au Ghana et au Togo, pays jusque-là peu concernés par ce phénomène courant au Nigéria.

Une des conséquences de cette dégradation du contexte sécuritaire, est la problématique du retour des transhumants depuis les pays côtiers vers leurs zones d'attache, notamment au Mali, Niger et Burkina Faso où la situation sécuritaire rend dangereuse ; la remontée des troupeaux dans la région de l'Est entraînant un phénomène de remontée tardive ou de non remontée cette année. On observe donc une concentration d'animaux au nord des pays côtiers.

### **2.6.3 Fermeture des frontières, restriction de déplacement et repli des Etats**

Ce phénomène de restriction de déplacement, porté à l'échelle sous régionale par la crise COVID, n'a fait que renforcer un mouvement de repli sur soi que certains pays côtiers avaient déjà amorcé auparavant. Ainsi le Bénin, poursuit la dynamique d'arrêt de la mobilité animale entamée avec l'interdiction de transhumance pour les animaux sahéliens (sauf pour un quota d'animaux venant du

Niger), avec la création en juin 2021 d'un haut-commissariat à la sédentarisation de l'élevage rattaché à la Présidence. L'objectif étant la modernisation de l'élevage, la définition et la mise en œuvre d'une politique de sédentarisation des éleveurs au Bénin. S'il est encore trop tôt pour avoir du recul sur l'impact d'une telle politique sur les flux d'animaux, on peut observer que les animaux continuent de rentrer au Bénin de façon non officielle (Cf. Données du suivi statistique des marchés à bétail). Ces orientations qui vont à l'encontre des décisions prises au niveau de le CEDEAO sont une entrave à la mobilité, l'un des piliers essentiels de la filière agropastorale en Afrique de l'Ouest.

### 3. OBJECTIFS ET MANDATS DE LA MISSION D'ÉVALUATION

#### 3.1 Objectifs de la mission

La mission a pour **objectif général** de réaliser l'évaluation finale du Programme d'Appui à la Mobilité du Bétail pour un meilleur Accès aux Ressources et aux Marchés en Afrique de l'Ouest (PAMOBARMA C3 PREDIP/ Comp AFD), en s'appuyant sur les critères retenus par la méthodologie d'évaluation de la Commission européenne et de l'AFD.

**Les objectifs spécifiques** de l'évaluation consistent plus particulièrement à :

- Fournir à l'Union européenne et à ses délégations ainsi qu'à l'AFD, à AFL et aux partenaires sur le terrain une appréciation globale et indépendante de la mise en œuvre du PAMOBARMA C3 PREDIP/ Comp AFD. Plus précisément, il s'agira surtout d'apprécier **son « efficacité » à produire des résultats et des effets, ses « impacts » observables à la fin de l'Action et de la « durabilité » des acquis du projet**. Les autres critères d'évaluation sur l'efficacité, la pertinence, la cohérence et l'environnement seront abordés mais de manière moins approfondie.
- **Dégager les principales leçons à tirer** (sur base des facteurs de succès et d'échecs) à l'issue des 50 mois de mise en œuvre du projet, en fonction des zones d'intervention et pouvant toucher autant les aspects conceptuels qu'organisationnels du projet.
- **Fournir des recommandations utiles et pratiques** (stratégiques et opérationnelles) **pour l'avenir**, suite aux efforts menés actuellement par AFL pour poursuivre les actions du PAMOBARMA C3 PREDIP/ comp AFD à travers l'élaboration de nouveaux projets dans ces zones

#### 3.2 Champs de l'évaluation

Le champ temporel de l'évaluation couvre toute la durée de mise en œuvre du projet d'août 2018 à septembre 2022 (50 mois).

La couverture géographique de cette évaluation **est limitée à 2 zones à savoir :**

- **Zone 1 : les territoires transfrontaliers entre les pays sahéliens et les pays côtiers du sud Mali, est Guinée et nord de la Côte d'Ivoire**. Pour cette zone 1, au-delà de la contribution à l'atteinte de l'objectif global et spécifique, le focus sera mis sur les résultats 1 et 2 du projet. Les territoires retenus ici sont des territoires plus récents d'intervention, où l'approche territoriale / intercollectivité est nouvellement en cours, voir pour le moment à ces prémices (Guinée). L'objectif est d'évaluer les réalisations physiques, les formations dispensées y compris la tenue des débats-informés, l'appui des partenaires à la mise en place de mécanismes de gestion des infrastructures et de leurs conséquences sur la filière et les acteurs locaux (amélioration des offres de services à la mobilité apaisée et du commerce du bétail, augmentations ou non de la perception des recettes sur les infrastructures marchandes, ...), suivi et connaissance de la filière ...

- **Zone 2 : la zone transfrontalière BBT et sud Bénin à savoir : région de l'Est du Burkina Faso (à distance), région des Savanes et de la Kara au nord Togo, départements de l'Atacora et des Collines au Bénin.** Les zones d'intervention au centre/sud du Togo ne font pas partie du mandat de cette mission. Pour cette zone 2, au-delà de la contribution à l'atteinte de l'objectif global et spécifique, le focus se fera sur le résultat 3 du projet. Les territoires retenus ici sont d'anciennes zones d'intervention où les intercollectivités sont en place depuis plusieurs années (ECOPARE/ CIDELS/ EPCI Pendjari/ GIC). L'objectif est d'évaluer la mise en place de contractualisations entre intercollectivités et opérateurs de la filière, les capacités de mobilisation des ressources des communes notamment à travers les infrastructures marchandes de bétail, le niveau de prise en compte des problématiques agropastorales à cette échelle et les analyses qui en sont faites et partagées avec les autres acteurs, les renforcements de capacités des collectivités, ...

### 3.2.1 Pertinence

**C'est la mesure selon laquelle les objectifs du projet correspondent aux attentes des bénéficiaires, aux besoins du pays, aux priorités sous régionales et globales, aux politiques des partenaires et des bailleurs de fonds.** La mission devra surtout apprécier les degrés de résolution des problèmes initiaux, identifiés lors de la formulation, auprès des agro-pasteurs et autres acteurs locaux (CL, STD, OP, OSCP, autres acteurs de la filière).

Également, la mission devra donner son appréciation des choix faits lors de la formulation et de leurs mises en œuvre de : (i) l'orientation transfrontalière des actions ; (ii) l'ancrage institutionnel auprès des collectivités locales ; (iii) et les contrats de délégation pour la gestion et la supervision des infrastructures et des aménagements pastoraux.

*NB : Comme indiqué dans le chapitre précédent, ce critère ne doit pas être traité en détail.*

### 3.2.2 Efficacité

**Ce critère doit permettre de déterminer dans quelle mesure les résultats du projet sont atteints, en particulier les outputs (bien et services) et outcomes (changements sur les bénéficiaires directs).** En se référant, dans la mesure du possible, à des indicateurs objectifs (parmi lesquels ceux du Cadre logique), la mission traitera en particulier les questions suivantes :

- Quels sont les résultats de l'intervention, qui en bénéficie (en mentionnant les facteurs de réussite et de blocage) et pourquoi ? En zone 1, une attention particulière sera portée sur la fonctionnalité des biens et des services mis en place ou réhabilités et renforcés par l'intervention (concernant les aménagements pastoraux et les infrastructures marchandes). En zone 2, l'attention sera portée sur la mise en place et le fonctionnement des dispositifs IC/OP de gestion et suivi de la filière bétail dans les territoires.
- Dans quelle mesure ces résultats permettent-ils d'atteindre l'Outcome à moyen terme (objectif spécifique) ou pourront-ils y contribuer par la suite, et pourquoi ?
- Y a-t-il des effets (positifs, négatifs) induits par l'intervention, inattendus et non prévus initialement ?

### 3.2.3 Efficience

**C'est la mesure selon laquelle les ressources (fonds, expertise, temps, etc.) ont été converties en résultats de façon économe.** Pour ce critère, la mission évaluera les moyens mis à la disposition du projet et des partenaires pour atteindre les résultats fixés. À ce niveau, l'évaluation portera en particulier sur les aspects suivants :

- Expliquer les retards dans les réalisations et en identifier les causes.



- Expliquer les insuffisances de qualité dans les réalisations et en identifier les causes.

*NB : Comme indiqué dans le chapitre précédent, ce critère ne doit pas être traité en détail.*

### 3.2.4 Durabilité (pérennité, viabilité)

**C'est la question de la continuation des bénéfices résultant du projet après la fin de l'intervention, avec la probabilité d'obtenir des bénéfices sur le long terme et un maintien des dispositifs mis en place.** En particulier, la mission devra se pencher sur :

- Le degré d'appropriation des formations reçues en SIG et en gestion financière par les principaux participants (STD, CL, OP) ;
- La durabilité des services offerts via les infrastructures marchandes de bétail et des aménagements pastoraux renforcés et gérés par les différents comités de gestion / de suivi, coopératives, en place ;
- La durabilité de ces services via les mécanismes de gestion et de supervision mis en place (sécurisation foncière, contrats de délégation entre CL et coopératives, reconnaissances des comités par les CL, dispositif inter-collectivité, contrat de supervision et d'appui technique entre OP et IC (cas de la zone 2).

L'analyse de la durabilité devra être aussi replacée dans le contexte des politiques sous régionales, et nationales des pays concernés, en particulier celles touchant à la législation foncière (couloirs de passage, aires de pâture / repos, ...) et au renforcement du rôle des collectivités territoriales dans l'exploitation et la mise en marché des productions animales (fiscalité liée à l'élevage, transfert de compétences pour la gestion des aménagements pastoraux, infrastructures marchandes de bétail, ...).

### 3.2.5 Impact

**Ce sont les effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, induits par une action de développement, directement ou non, intentionnellement ou non.** Pour ce critère, une attention particulière sera portée au processus de changement au niveau des comportements et des pratiques des **groupes cibles et bénéficiaires ultimes du projet**, en incluant des femmes et des jeunes.

L'analyse devra porter surtout sur les aspects liés aux **impacts économiques et sociaux** en se basant sur les témoignages triangulés des différents acteurs rencontrés par la mission et sur les observations de terrain (ex : utilisateurs des infrastructures marchandes et aménagements pastoraux, agriculteurs des villages traversés par les pistes et autres aménagements, ...). En particulier, la mission devra prévoir des moyens pour fournir des tendances chiffrées, appréciables et justifiées par rapport au premier IOV de l'objectif global portant sur le « Nombre de ménages agropastoraux dont les conditions de vie se sont améliorées ».

Un intérêt particulier sera également réservé à l'impact sur le développement des capacités et sur les transferts de compétences (aux partenaires et groupes cibles principaux).

### 3.2.6 Cohérence-complémentarité

**Pour ce critère, il convient d'analyser surtout la cohérence de l'intervention avec les autres interventions de thématiques similaires ou touchant le même groupe cible.**

Dans le cadre du PAMOBARMA C3 PREDIP/ comp AFD, la mission devra surtout analyser en termes d'intervention et d'approches, sa complémentarité et cohérence, avec les autres composantes du PREDIP, les autres projets financés par l'UE, l'AFD ou d'autres bailleurs institutionnels actifs dans le secteur touché et les **zones couvertes**.

*NB : Comme indiqué dans le chapitre précédent, ce critère ne doit pas être traité en détail.*

### 3.2.7 Genre et Environnement

**Il s'agit de s'assurer que l'intervention prend en compte les aspects genre et environnement et y contribue favorablement.**

Dans le cadre du PAMOBARMA C3 PREDIP/ comp AFD, la mission évaluera de manière transversale la prise en compte de l'environnement et les points forts et faibles qui en ressortent. La question du genre fera l'objet de questions évaluatives spécifiques (voir ci-dessous).

### 3.2.8 Questions évaluatives et spécifiques

En conformité avec les pratiques d'évaluation de l'UE, la mission devra focaliser, en particulier, son analyse sur des questions évaluatives évoquées au chapitre 3.2 qui, prises ensemble, recourent les différents critères d'évaluation à prendre en compte. Les objectifs spécifiques de l'évaluation, fixés au chapitre 3.1, seront également à prendre en compte (avec un chapitre spécifique par objectif).

Par ailleurs, la mission répondra aux **questions spécifiques suivantes** :

- Face aux contraintes sécuritaires et de changements climatiques de plus en plus récurrentes et qui impactent négativement les bénéficiaires finaux, quels sont les volets / activités du programme en cours à renforcer dans l'avenir (développer les raisons pour les plus prioritaires) ?
- Lors de la mise en œuvre du projet, comment est-ce que le genre a été pris en compte dans les actions menées et quelles sont les retombées en matière de genre ? notamment au niveau des bénéficiaires finaux ?
- Quel impact, les actions menées et l'approche retenue dans le PAMOBARMA, ont-elles pu avoir sur les conflits agriculteurs/ éleveurs d'accès aux ressources dans les zones d'intervention ?
- Face aux enjeux de division communautaire, observés dans les territoires d'intervention (liés à de multiples facteurs dont la dégradation du contexte sécuritaire et la stigmatisation des éleveurs), en quoi l'approche et les interventions menées dans le cadre du projet, ont pu contribuer ou non au renforcement de la cohésion sociale au niveau local ?
- En référence au concept de gouvernance hybride des territoires<sup>2</sup>, à savoir une cogestion entre OSC/Collectivités Territoriales et Services et Représentants de l'Etat qui permettrait d'atteindre une « co-délivrance » de services publics, est-ce que le modèle d'approche territoriale développé par le consortium AFL, permet d'aller dans le sens de cette gouvernance hybride des territoires accompagnés ? Si oui, quels sont les changements que cela apporte ?

### 3.3 Méthodologie

L'offre technique du consultant doit présenter une méthodologie exhaustive de la mission, incluant un chapitre sur la compréhension des présents Termes De Référence (TDR) et un autre sur les méthodes et outils d'investigation retenus pour mener à bien la phase terrain. La méthodologie proposée doit s'assurer de trianguler les informations collectées afin de présenter des résultats et conclusions fiables, et issus de constats réels en provenance du terrain et des entretiens avec les acteurs locaux.

L'évaluation sera très largement participative en y incluant l'ensemble des acteurs locaux clés par territoire (bénéficiaires agropasteurs et agriculteurs, comités de suivi, comités de gestion, coopératives, autorités locales, CL, services techniques des CL et IC, STD, OP, commerçants de bétail, partenaires d'AFL et équipe AFL, etc.).

L'offre technique devra justifier le choix des territoires ciblés pour la phase d'investigation sur le terrain et celle à distance.

---

<sup>2</sup> Jean Pierre Olivier de Sardan, *La revanche des contextes*, (2021 : 228)

Pour la zone 1, un ciblage des zones / infrastructures à visiter est souhaitable afin de permettre d'approfondir l'analyse sur les zones retenues. De plus, le Sud Mali pourra se tenir à travers des échanges à distance avec les partenaires et bénéficiaires. Les déplacements sur le terrain seront à prévoir au nord Côte-d'Ivoire et dans la zone Est de la Guinée.

Pour la Zone 2, les échanges se feront à distance pour la région de l'Est du Burkina Faso, la zone des intercollectivités du Nord Togo, de l'Atacora et des Collines au Bénin, peu de visites terrain sont à prévoir mais un focus sera mis sur les échanges avec les élus, services techniques, éleveurs... au niveau des zones de ces intercollectivités.

Les contraintes d'inaccessibilité, à certaines zones, sites pour des raisons d'insécurité armée doivent être prises en compte ; en particulier dans toute la région de l'Est du Burkina Faso (échanges à distance) et plus ponctuellement ailleurs.

Les territoires retenus pour être visités seront définitivement fixés lors du briefing avec AFL.

Dès sa sélection, le consultant aura accès à un fond documentaire exhaustif portant sur l'intervention et la thématique. Pour préparer leur offre, les consultants intéressés peuvent solliciter auprès d'AFL : (i) le cadre logique du PAMOBARMA ; (ii) et le bilan des investissements réalisés pour les territoires ciblés par cette évaluation.

La mission débutera par une réunion d'introduction et de cadrage avec AFL afin de discuter des points d'attention mutuelle sur l'offre technique et le déroulement de la mission. Au besoin, des réajustements du contenu et des modalités d'exécution seront pris en compte par le consultant. La phase terrain s'achèvera par un débriefing avec le commanditaire. Pour des raisons d'éligibilité des coûts, la partie terrain de la mission doit commencer au plus tard le 05/09/22 et se finir obligatoirement au plus tard le 28/09/22.

### 3.4 Livrables attendus et échéancier

Il est attendu :

- **Un rapport provisoire** répondant aux différentes exigences d'investigations et d'analyses reprises dans les chapitres précédents. Le canevas de ce rapport devra inclure : un résumé narratif (de 3 pages maximum), la méthodologie d'évaluation (outils, échantillonnages, limites de la mission, sources d'informations, ...), les résultats, conclusions et recommandations. Hors annexes, résumé, page de garde, sommaire, liste des abréviations, le rapport ne devra pas excéder 40 pages. Ce rapport sera transmis à AFL au plus tard le 20 octobre 2022.
- **Des annexes générales** (ex : TDR de l'évaluation, offre technique et financière, liste des documents consultés, liste des personnes rencontrées, etc.) **et spécifiques à chaque pays / territoire visité** (ex : niveau de réalisation des investissements et des activités clés, bilan des constats et recommandations, étude de cas au besoin, etc.). Ces annexes seront remises avec le rapport provisoire.
- **Un rapport final** sera produit par la mission d'évaluation en tenant compte des commentaires transmis par AFL. Ce rapport sera transmis à AFL au plus tard 10 jours après réception des commentaires d'AFL sur la version provisoire.
- **Un bilan des indicateurs OG/OS du cadre logique**, est à inclure obligatoirement dans le rapport et doit faire l'objet d'un focus spécifique.

Afin de respecter ces échéanciers, le consultant devra débuter sa mission sur le terrain dès le début septembre. La phase d'enquête terrain devra obligatoirement s'achever le 28/09/2022.

#### 4. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE ET ORGANISATION DE LA MISSION

AFL laisse le soin au consultant de composer son équipe d'évaluation en adéquation avec la nature de la mission. Les principales qualifications requises pour cette mission sont : une bonne expérience en matière d'évaluation de projets et de Gestion Axée sur les Résultats, une bonne expérience de travail dans des thématiques similaires, une connaissance des contextes de l'intervention, et une excellente capacité rédactionnelle en français.

La mission se déroulera dans les territoires transfrontaliers entre le Sahel et les pays côtiers : Mali (région de Sikasso), Côte d'Ivoire (régions du nord), Guinée (région de Kankan), Togo (nord) et Bénin (régions de l'Atacora et Collines), Burkina Faso (uniquement la Région Est et à distance). Les visites de terrain tiendront compte de l'état de sécurité des déplacements, pour chaque zone concernée.

La durée indicative totale du mandat d'évaluation intermédiaire du PAMOBARMA, incluant les voyages et les déplacements internes, est fixée à un **maximum de 41 jours** :

- Une phase de préparation de maximum **5 jours** (briefing, lecture des documents, finalisation de la méthodologie, élaboration des outils d'enquêtes, calendrier actualisé de la phase terrain avec les partenaires, etc.). A l'issue de cette phase, les préoccupations méthodologiques, organisationnelles et logistiques du commanditaire et des partenaires présents sur le terrain auront été prises en compte par l'équipe d'évaluation.
- Une phase terrain de maximum **20 jours**, qui s'achèvera par un débriefing avec le commanditaire sur les principaux constats et recommandations issus des visites et entretiens dans les différents territoires. Cette phase devra démarrer au plus tard début septembre 2022 et prévoir des équipes d'évaluation en parallèle sur les 2 zones et les différents territoires compte tenu des délais à respecter (fin des missions sur le terrain impérativement avant le 28/09/2022.
- Une phase de rédaction du rapport d'évaluation de maximum **6 jours** qui devra être soumis dans une forme provisoire au plus tard pour le 20 octobre 2022 et dans une forme définitive au plus tard 10 jours après réception des commentaires d'AFL.

La contractualisation avec le consultant sera initiée au plus tard le 2 septembre 2022.

#### 5. CRITÈRES DE SÉLECTION DU PRESTATAIRE ET MODALITÉS CONTRACTUELLES

En conformité avec les procédures de l'UE et de l'AFD, le choix du consultant sera effectué par Acting For Life, sur la base d'une procédure comparative des offres techniques et financières reçues. Les éléments de sélection reposeront principalement sur la méthodologie proposée, le calendrier indicatif de la mission, les profils et expériences de l'équipe d'évaluation ainsi que le budget détaillé fourni pour mener à bien ce mandat.

Les candidats soumissionnaires doivent envoyer leur offre technique et financière, détaillée et comprenant les CV de l'équipe, par mail, **avant le 24 août 2022**, aux personnes suivantes :

- Emmanuelle DIE ([edie@acting-for-life.org](mailto:edie@acting-for-life.org))
- Cédric TOUQUET ([ctouquet@acting-for-life.org](mailto:ctouquet@acting-for-life.org))
- Stéphane PIL ([spil@acting-for-life.org](mailto:spil@acting-for-life.org))
- Shani ROBERT ([srobert@acting-for-life.org](mailto:srobert@acting-for-life.org))
- Samantha Piffer ([spiffer@acting-for-life.org](mailto:spiffer@acting-for-life.org))

Le budget maximum pour cette évaluation est de 50 000 euros toutes taxes comprises et toutes missions sur le terrain incluses. Il devra détailler l'ensemble des frais inhérents aux besoins de l'équipe d'évaluation et en particulier les honoraires et frais de missions de terrain (transports internationaux et locaux, per diem, organisation de rencontres, etc.). Il est spécifiquement demandé qu'un budget de 1

## Acting For Life

000 euros TTC soit prévu au sein du budget global de 50 000 Euros maximum TTC afin que l'équipe de consultant puisse prendre en charge les bénéficiaires et autres acteurs locaux à rencontrer lors des enquêtes terrain uniquement en Guinée. Ces frais ne sont pas à pour les autres pays des zones identifiées. Ils seront pris en charge par ailleurs (partenaires sur le terrain).